

# **RÈGLEMENT DU CONCOURS – « BACK TO SCHOOL »**

## **Article 1**

L'Association des commerçants du Centre Commercial Westland Shopping – Boulevard Sylvain Dupuis 433 – 1070 Brussels organise un jeu avec obligation d'achat qui se déroulera **du mercredi 27 août au dimanche 7 septembre 2025 inclus** (suivant les jours d'ouverture du Centre Commercial).

## **Article 2**

La participation au jeu est avec obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, les commerçants et leur personnel, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Des cartes jeu seront remises contre tout achat effectué durant la période de concours, pour un minimum d'achat de 30€. 1 ticket de caisse du jour de minimum 30€ = 1 carte de jeu.

## **Article 3**

**Pour participer** : Le jeu concours se déroule exclusivement sur l'application mobile "Smile by Westland".

Pour participer, les individus doivent télécharger ladite application et scanner le code QR reçu des commerçants participants afin de déterminer s'ils ont remporté l'un des cadeaux mis en jeu.

L'application "Smile by Westland" informera les participants par le biais de l'un des messages suivants :

- **Tickets "Perdants"** : "Dommage, vous n'avez pas été sélectionné pour recevoir un cadeau. Vous êtes encouragé(e) à retenter votre chance en effectuant un nouvel achat chez l'un de nos commerçants participants."
- **Tickets "Gagnants"** : "Félicitations, vous avez remporté un cadeau ! Veuillez-vous rendre au stand Cashback pour le récupérer."

**Dotation globale** : La dotation globale du jeu s'élève à 9000 euros en cadeaux fournis par les commerçants participants. Ces cadeaux ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables et attribués dans la limite des stocks disponibles.

## **Article 4**

Les dotations seront remises immédiatement aux participants par les responsables du jeu, au stand désigné à cet effet, en échange du code gagnant attribué par l'application « Smile by Westland ». Il est impératif que les participants récupèrent leur prix le jour même. Passé ce délai, les prix deviendront la propriété du Centre Commercial et ne pourront plus être réclamés. Les cadeaux offerts ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Par ailleurs, il est expressément entendu que l'organisateur se contente de délivrer les lots gagnés et n'assume aucune responsabilité en tant que producteur, fabricant, fournisseur, vendeur ou distributeur des éléments constituant le lot, quel qu'il soit. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée en aucun cas à l'égard de ces éléments.

## **Article 5**

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque.

## **Article 6**

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

## **Article 7**

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur avec la participation de l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

FR ; <https://www.app-smile-westland.eu/fr/node/106065>

NL <https://www.app-smile-westland.eu/nl/node/106065>